La protection de vos données personnelles

Dans le cadre de mon activité professionnelle et des soins que je vous prodigue, je collecte et traite des données personnelles vous concernant nécessaires à votre suivi et votre prise en charge sanitaire dans le respect des règles de protection des données personnelles et du code de déontologie des sages-femmes.

Quelles données personnelles sont utilisées ?

Afin d’assurer le suivi de vos soins, je collecte :

* Vos données d’identification : nom, prénom, date de naissance, sexe, numéro de téléphone, adresse postale, email, numéro de sécurité sociale, numéro d’adhérent (en cas d’adhésion à des organismes d’assurance maladie complémentaires).
* Vos données relatives à votre vie personnelle : situation matrimoniale, nombre d'enfants, nombre de grossesses.
* Vos données relatives à votre vie professionnelle dans la stricte limite où elles sont nécessaires à la dispensation de vos soins.
* Vos données relatives à la santé : antécédents familiaux, renseignements d’ordre biologique, physiologique et pathologique, historique des soins, diagnostics médicaux, traitements prescrits, nature des actes effectués et tout élément de nature à caractériser votre santé.
* Vos données relatives à vos habitudes de vie (sous réserve de votre accord et dans la stricte mesure où elles sont nécessaires aux soins) : par exemple votre consommation de tabac, alcool, etc.

A qui sont-elles destinées ?

Vos données personnelles peuvent être transmises à d’autres professionnels de santé, par exemple votre médecin traitant, ainsi qu’aux établissements de santé dès lors qu’ils interviennent dans votre pris en charge. Elles restent conservées en France.

Vos données personnelles sont également transmises à votre caisse de sécurité sociale afin de prise en charge financière.

[Dans le cas d’un logiciel hébergé par un prestataire] Votre dossier est hébergé sur les serveurs de [indiquer le nom de votre prestataire] qui dispose d’un agrément / d’une certification délivrée en application des dispositions de l’article L.1111-8 du code de la santé publique et atteste d’un haut niveau de sécurité.

Pendant combien de temps vos données personnelles sont conservées ?

Vos données figurant dans votre dossier « patient » seront conservées 20 ans à compter de la dernière consultation.

Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles et à la loi Informatique et Libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier.

Vous disposez, d’autre part, sous certaines conditions, d’un droit de rectification, d’effacement de ces informations, ou du droit de vous opposer ou de limiter leur utilisation.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez m’adresser directement un email à l’adresse suivante : [adresse électronique de la sage-femme] ou un courrier à l’adresse suivante : [adresse postale de la sage-femme], accompagné d’une copie de votre carte d’identité afin de vous identifier. Vous pouvez, si vous l’estimez nécessaire, déposer une plainte auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.